

## **DIRECTION DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ECONOMIE**

### **A R R E T E N° 2011-228**

**modifiant la composition de la Commission Locale d'Information (CLI)  
auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ**

**Le PRESIDENT du CONSEIL GENERAL des ARDENNES**

Vu la loi 2006-686 du 13 juin 2006, relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, notamment ses articles 22, 24, 28 et 29,

Vu le décret 2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux Commissions Locales d'Information (CLI) auprès des installations nucléaires de base,

Vu l'arrêté départemental en date du 24 mai 1982 portant création d'une Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité (CNPE) de CHOOZ,

Vu l'arrêté n° 2008-380 du 12 décembre 2008 portant sur la composition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

Vu l'arrêté n° 2011-109 du 15 avril 2011 modifiant la composition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

Vu l'arrêté n° 2011-127 du 3 mai 2011 modifiant la composition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune de HAYBES, en date du 27 juin 2011, désignant le représentant de la Commune au sein de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

VU la demande de l'Association Nature et Avenir, en date du 4 juillet 2011, désignant le représentant de l'Association au sein de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production d'Electricité de CHOOZ,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : La composition de la Commission Locale d'Information auprès du Centre Nucléaire de Production de CHOOZ est la suivante :

**1. Collège des Elus**→ Président de la CLI

- Monsieur Marc LAMENIE, Sénateur des Ardennes,

→ Parlementaire

- Monsieur Philippe VUILQUE, Député de la 2<sup>ème</sup> circonscription des Ardennes,

→ Conseil Général des Ardennes

- Monsieur Claude WALLENDORFF, Vice-Président du Conseil Général,
- Monsieur Boris RAVIGNON, Vice-Président du Conseil Général,

→ Conseil Régional de Champagne-Ardenne

- Madame Michèle LEFLON, Vice-Présidente du Conseil Régional,
- Monsieur Christophe DUMONT, Conseiller Régional.

→ Autres collectivités : Communes et Communautés de Communes concernées

- Monsieur Erick HIVER, Maire de CHARNOIS,
- Madame Michèle MARQUET, Maire de CHOOZ,
- Monsieur Dominique HAMAIDE, Maire-Adjoint de GIVET,
- Monsieur Gilbert LECLERCQ, Maire de AUBRIVES,
- Monsieur Benoît SONNET, Maire de HAYBES,
- Monsieur René BOURGEOIS, Maire de HIERGES,
- Madame Brigitte ANCIAUX, Maire de MONTIGNY SUR MEUSE,
- Monsieur Jean-Marc BERTONNIERE, Maire de LANDRICHAMPS,
- Monsieur Jean-Luc GRABOWSKI, Maire-Adjoint de VIREUX WALLERAND,
- Monsieur Jean-Pol DEVRESSE, Maire de VIREUX MOLHAIN,
- Monsieur Pascal GILLAUD, Maire de FROMELENNES,
- Monsieur André VINCENT, Maire de HARGNIES,
- Monsieur Jean-Claude JACQUEMART, Maire de HAM SUR MEUSE,
- Monsieur Marcel VIGNERON, Maire de RANCENNES,
- Monsieur Albert REIBEL, Maire de FEPIN,
- Monsieur Octave SAXE, Maire de FOISCHES,
- Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes Ardenne Rives de Meuse.

## **2. Collège des représentants d'Associations de Protection de l'Environnement**

- Monsieur Michel ADAM, Président de la Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique des Ardennes,
- Monsieur Michel HUBERT, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs des Ardennes,
- Monsieur Jean-Marc FELIX, Représentant de l'Association « Nature et Avenir »,
- Monsieur Roger GONY, Président du Conservatoire d'Espaces Naturels de Champagne-Ardenne.

## **3. Collège des représentants des Organisations Syndicales de salariés représentatives dans les entreprises exploitant le CNPE ou entreprises extérieures amenées à intervenir sur le site du CNPE**

- Monsieur Joël DUJEU, Représentant de l'Union Départementale CFDT,
- Monsieur Marc SIKORA, Représentant de l'Union Départementale FO,
- Monsieur Bruno CORNET, Représentant de l'Union Départementale CGT,
- Monsieur le Représentant de l'Union Départementale CFTC,
- Monsieur Maurice LEJUSTE, Représentant de l'Union Départementale CFE-CGC.

## **4. Collège des Personnes qualifiées et des représentants du monde économique**

- Monsieur Pierre MICHEL, Président de la Chambre d'Agriculture des Ardennes,
- Monsieur Géraud SPIRE, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Ardennes,
- Monsieur Bernard DETREZ, Président de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Ardennes,
- Monsieur Nicolas BLERIOT, Colonel du Groupement de Gendarmerie,
- Monsieur Fabrice CAMAIONI, Représentant de l'Ordre des Pharmaciens des Ardennes,
- Monsieur Jean VERLAINE, Consultant ERDF,
- Madame Odile DE BARROS, Directrice de l'Association Radio Fugé.

**ARTICLE 2 :** Les Parlementaires et les représentants d'assemblées délibérantes des collectivités territoriales sont désignés pour la période courant de leur désignation à la date d'expiration de leur mandat au sein de ces assemblées.

Les autres membres de la CLI sont désignés pour une durée de 6 ans.

Les mandats des membres de la CLI sont renouvelables.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, au Préfet des Ardennes, à l'Autorité de Sûreté Nucléaire, à l'exploitant du CNPE de CHOOZ, au Président du Conseil Régional de Champagne-Ardenne et au maire de chaque commune intéressée et publié au Recueil des Actes Administratifs du Département des Ardennes.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 25 août 2011

**LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL**

**Benoît HURÉ**